



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de la classification des ressources****Première session**

Genève, 28-30 avril 2010

**Rapport du Groupe d'experts de la classification des ressources****Introduction**

1. La première session du Groupe d'experts de la classification des ressources s'est tenue du 28 au 30 avril 2010<sup>1</sup>.
2. Dans l'allocution de bienvenue prononcée au nom du Directeur de la Division de l'énergie durable, il a été pris note des décisions du Comité exécutif et du Comité de l'énergie durable, concernant en particulier l'approbation de la nouvelle appellation du Groupe d'experts de la classification des ressources, anciennement dénommé Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales, ainsi que la modification de la durée du mandat du Groupe, portée à cinq ans, soit jusqu'en 2014, au lieu de deux ans comme cela avait été initialement fixé. Il a par ailleurs été noté que le Comité de l'énergie durable, à sa dix-huitième session en novembre 2009, avait approuvé le texte final de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 (CCNU-2009) qui remplaçait la Classification-cadre de 2004. Le texte de la CCNU-2009 a été diffusé sous forme d'un additif au Rapport du Comité de l'énergie durable sur sa dix-huitième session (ECE/ENERGY/80/Add.1) et il devrait être publié en tant que publication de la CEE dans les six langues de l'ONU (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe).
3. Il a été noté que le Secrétariat de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) avait informé le Directeur, le 30 décembre 2009, de sa décision de ne plus participer aux travaux du Groupe d'experts et de la démission de M. Hamel en sa qualité de membre du Bureau. Cette décision et cette démission ont été accueillies avec un profond regret et le Secrétariat de l'OPEP a été invité à réintégrer le Groupe d'experts à tout moment à sa convenance.

---

<sup>1</sup> Les textes des documents officiels de la session peuvent être consultés à l'adresse suivante: <http://documents.un.org/>. Les textes des exposés présentés à la réunion sont disponibles sur le site Web de la CEE: <http://www.unece.org/energy/se/docs/egrc1.html>.



minérales et celui des ressources pétrolières. Il avait été préalablement convenu que le Comité des réserves de pétrole et de gaz de la SPE et le CRIRSCO auraient chacun un siège au Bureau. Celui-ci était également habilité à désigner des membres supplémentaires lorsqu'il fallait s'acquitter de tâches particulières. Il n'existait pas pour le moment de règles officielles régissant la durée du mandat des membres du Bureau. Il appartenait au Groupe d'experts de trancher la question, en veillant, d'une part, à assurer la stabilité et la continuité des travaux et, d'autre part, à favoriser l'apport de nouvelles idées et à appliquer le principe du roulement, de manière que différents experts/pays aient la possibilité de siéger au Bureau.

13. Les participants ont élu à l'unanimité les membres du Bureau ci-après qui devaient entrer en fonctions après la clôture de la première session: M. M. Lynch-Bell (Royaume-Uni), en tant que Président, et M<sup>me</sup> K. Ask (Norvège), M. F. Birol (AIE), M. F. Camisani-Calzolari (CRIRSCO), M. D. Elliott (Canada), M<sup>me</sup> M. Ersoy (Turquie, et Coordinatrice du sous-groupe des ressources minérales (y compris le charbon)), M. T. Klett (États-Unis d'Amérique), M. K.-R. Knudsen (Norvège), M. I. Lambert (Australie), M. D. MacDonald (Royaume-Uni), M. Y. Podturkin (Fédération de Russie), M. J. Ross (Royaume-Uni), M. T. Smith (SPEE) et M. J. Tenzer (SPE) en tant que Vice-Présidents.

14. Le Bureau sortant a été sincèrement remercié pour la tâche qu'il avait accomplie.

15. Le Groupe d'experts et le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe ont exprimé leurs sincères remerciements et leur gratitude au Président en ses qualités sortant, M. S. Heiberg, et au Vice-Président, M. P. Blystad, pour leur dévouement et leur précieuse contribution depuis 2001.

### **Point 3**

#### **Observations liminaires du Président**

16. Le Président a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux participants et en particulier à ceux, nombreux, qui étaient présents pour la première fois. Il a fait observer que l'intérêt et le soutien exprimés à l'égard de la CCNU-2009 et du Groupe d'experts semblaient gagner en importance à l'échelle de la planète.

17. Il a ensuite fait le point des réunions et conférences auxquelles il avait participé pour promouvoir la CCNU-2009 et le Groupe d'experts:

- a) Comité de l'énergie durable, dix-huitième session, Genève, 19 novembre 2009;
- b) Septième Sommet annuel sur les réserves mondiales – 2009, Londres, 25 novembre 2009;
- c) Atelier CCNU, Almaty, 10 et 11 décembre 2009;
- d) Colloque de la SPE sur l'économie et l'évaluation des ressources en hydrocarbures (HEES 2010), Dallas, États-Unis, 8 et 9 mars 2010; et
- e) Réunion avec de hauts fonctionnaires du Ministère britannique de l'énergie et du changement climatique, Londres, 26 mars 2010.

18. Le Président a fait savoir aux participants que, depuis le mois d'octobre 2009, les travaux du Bureau avaient été menés dans le cadre de quatre conférences téléphoniques et d'un échange régulier de courriels.

19. Le Président a appelé l'attention des participants sur les principales questions qui appelaient un débat et une décision: nécessité, le cas échéant, de prévoir de nouveaux travaux au sujet des spécifications de la CCNU-2009; constitution d'un groupe consultatif technique, et élaboration d'une stratégie de communication pour promouvoir la CCNU-2009 à l'échelle mondiale.

#### **Point 4**

#### **Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts**

20. Le secrétariat a rendu compte aux participants des résultats de la dix-huitième session du Comité de l'énergie durable tenue en novembre 2009, en particulier de la décision prise par le Comité au sujet du Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales (ECE/ENERGY/80, par. 21).

21. Les participants ont en outre pris connaissance du thème principal de la dix-neuvième session du Comité de l'énergie durable, prévue à Genève du 18 au 20 novembre 2010, et ont notamment été informés que les échanges de vues sur la sécurité énergétique engagés dans le cadre du Comité porteraient sur la question de la sécurité énergétique et sur le rôle de l'industrie du gaz et de l'infrastructure gazière. La session aurait également pour thème la coopération internationale dans le domaine du gaz et de l'énergie entre pays producteurs, consommateurs et de transit dans la région de la CEE. Enfin, il a été noté qu'un rapport sur les travaux du Groupe d'experts et sur l'évolution future de la CCNU-2009 serait présenté au Comité à sa dix-neuvième session.

#### **Point 5**

#### **Nécessité pour les parties prenantes d'adopter des spécifications pour la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009**

22. Le Président du Groupe de travail chargé des spécifications a fait le point des travaux réalisés par ce dernier, depuis sa création en janvier 2010, ainsi que par ses quatre groupes de travail spécialisés dans les questions suivantes: a) Études internationales sur l'énergie et les minéraux; b) Gestion des ressources publiques; c) Procédures commerciales des entreprises; et d) Communication d'informations financières. Il a fait observer que le Groupe de travail avait pour tâche de contacter un ensemble représentatif de parties prenantes dans chacun des quatre principaux domaines d'application de la CCNU-2009 (correspondant aux quatre groupes de travail) et de leur demander quelles spécifications, le cas échéant, leur paraissaient indispensables pour que la CCNU-2009 réponde vraiment à leurs besoins. Les réponses communiquées par écrit par 43 organisations du monde entier portaient sur 49 questions différentes concernant les spécifications.

23. Un représentant de chacun des quatre groupes de travail a brièvement décrit les organisations contactées ainsi que la nature des réponses communiquées. Il ressortait des interventions que le modèle établi par le CRIRSCO et le système de gestion des ressources pétrolières SPE/WPC/AAPG/SPEE (SPE-PRMS) répondaient à un grand nombre des questions soulevées par les parties prenantes en matière de spécifications mais pas à toutes. Il a été noté que le modèle portait principalement sur la publication d'informations concernant les sociétés minières, ce qui se reflétait nettement dans la communication d'informations financières. Le SPE-PRMS laissait une grande marge de manœuvre qui permettait de couvrir de nombreuses applications, et il offrait ainsi un vaste choix à la

personne chargée de faire une estimation des ressources. Il bénéficiait d'un soutien énergique pour ce qui était de la publication d'informations par les entreprises, mais d'un appui moins marqué en ce qui concernait la communication d'informations financières et la gestion des ressources publiques. Un vif intérêt avait été relevé en faveur du modèle et du SPE-PRMS en ce sens qu'ils offraient une base de produits optimale aux fins de l'application de la CCNU-2009. Les intervenants ont également fait valoir qu'un certain nombre de questions clefs soulevées par des parties prenantes n'étaient pas actuellement abordées dans le modèle ni dans le SPE-PRMS.

24. Il a été noté que le Groupe de travail chargé des spécifications avait rassemblé les conclusions de ses travaux de recherche dans un projet de rapport intitulé «Stakeholder Requirements for Specifications for UNFC-2009» (Nécessité pour les parties prenantes d'adopter des spécifications pour la CCNU-2009). Ce projet de rapport, daté du 16 avril 2010, avait été distribué au Groupe d'experts avant la première session et il devait lui servir de point de départ pour déterminer la meilleure façon de répondre aux besoins déclarés des parties prenantes en spécifications pour la CCNU-2009. Il a en outre été noté que le projet de rapport contenait un certain nombre de recommandations rédigées par le Groupe de travail à partir des informations communiquées en retour par les parties prenantes. Ces recommandations renfermaient également des exemples de questions pour lesquelles des spécifications génériques de la CCNU-2009 pouvaient être jugées appropriées.

25. Un certain nombre de parties prenantes sollicitées par le Groupe de travail n'ayant pas pu respecter le délai fixé pour le projet de rapport, il a été convenu, dans un souci d'exhaustivité, qu'une version finale du rapport serait élaborée puis distribuée au Groupe d'experts dès que possible. Compte tenu de la nature exceptionnelle et de l'importance des informations figurant dans ce document, il a en outre été convenu qu'un résumé du rapport final serait publié en tant que document officiel de la CEE. Conformément au rapport de la dix-huitième session du Comité de l'énergie durable (ECE/ENERGY/80, par. 21 k), le résumé du rapport final du Groupe de travail chargé des spécifications serait publié sous forme de document de la dix-neuvième session du Comité.

26. Le Groupe de travail chargé des spécifications a été remercié pour la tâche qu'il avait accomplie. Il a été décidé de constituer un nouveau Groupe de travail chargé des spécifications, avec le concours officiel du CRIRSCO et de la SPE afin: d'examiner toutes les questions soulevées dans la version finale du rapport du Groupe de travail; de recenser les questions qui étaient intégralement traitées dans le modèle établi par le CRIRSCO et dans le SPE-PRMS; et de recommander que toutes les autres questions soient: considérées comme hors sujet aux fins des spécifications (par exemple lorsque l'on estimait qu'il s'agissait d'une question ayant trait à la communication d'informations et non d'une question de classification); prises en compte, moyennant soit une modification du modèle établi par le CRIRSCO et/ou le SPE-PRMS, soit un ajout; ou traitées en élaborant des spécifications génériques pour la CCNU-2009. Les recommandations formulées à cet égard par le Groupe de travail chargé des spécifications devraient ensuite être publiées pour recueillir les observations du public et au besoin révisées, avant d'être présentées à la deuxième session du Groupe d'experts pour qu'il les approuve ou prenne une autre décision.

27. Le Président du Comité des réserves de pétrole et de gaz de la SPE a indiqué qu'un document renfermant des lignes directrices aux fins de l'application du SPE-PRMS était actuellement élaboré et il a donc été convenu que le Groupe de travail devrait accorder la priorité aux ressources pétrolières lors de l'examen des questions soulevées dans son rapport et que soit portée à la connaissance du Président du Comité, dès que possible, tout ajout ou modification qui pourrait être utilement apporté au SPE-PRMS.

**Point 6****Questions supplémentaires relatives à la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009**

28. Les alinéas de ce point de l'ordre du jour ont été examinés simultanément:

- a) Projets spécifiques entrepris afin d'assurer la mise en correspondance des systèmes nationaux avec la CCNU-2009;
- b) Facilitation d'autres possibilités de mise en correspondance de la CCNU-2009;
- c) Mise à jour du rapport de la CEE sur la mise en correspondance de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales (ECE ENERGY SERIES N° 33 (ECE/ENERGY/71));
- d) Mise en place et essai de la CCNU-2009;
- e) Suivi et examen de la mise à l'essai et de l'application de la CCNU-2009, tous les deux ans;
- f) Études de cas relatives à la CCNU-2009.

29. Il a été convenu de constituer un sous-comité chargé des communications qui se composerait de quatre experts, dont un membre du Bureau et au moins un représentant de chacun des secteurs des ressources minérales et des ressources pétrolières. Ce sous-comité serait créé par le Bureau dont il relèverait et il aurait pour tâche d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation pour optimiser les possibilités de promouvoir la CCNU-2009 à l'échelle mondiale et de diffuser un message cohérent, y compris dans le cadre de conférences, d'ateliers, d'articles et de documents techniques. Il serait également chargé d'aider à recenser des experts dans les pays et organisations qui n'étaient pas encore représentés au sein du Groupe d'experts.

30. L'intérêt d'une présentation PowerPoint normalisée visant à promouvoir la CCNU-2009, que les membres du Groupe d'experts pourraient utiliser, a été souligné.

31. L'importance des informations tirées de projets pour mettre en correspondance les systèmes nationaux avec la CCNU-2009 a été démontrée à travers les communications présentées par les intervenants suivants:

- a) Chef de groupe à la Division de l'énergie et des ressources minérales à terre (Géoscience Australie): Mise en correspondance avec la CCNU-2009 du système australien de classification des ressources minérales recensées; et
- b) Président de la Commission d'État pour les réserves minérales de la Fédération de Russie: Mise en correspondance avec la CCNU-2009 de la nouvelle classification de la Fédération de Russie. Il a été convenu qu'il serait utile que des études de cas analogues soient présentées à la deuxième session.

32. Le représentant du Centre d'évaluation des ressources et des réserves minérales du Ministère chinois des terres et des ressources a fait le point sur le système chinois de classification des ressources minérales.

33. Le Président de la Commission d'État ukrainienne pour les ressources minérales a fait une communication sur la faisabilité technique et économique du calcul des réserves des gisements de pétrole et de gaz.

34. Le Président du Comité des réserves de pétrole et de gaz de la SPE a indiqué que la mise en correspondance du SPE-PRMS avec la CCNU-2009 faisait actuellement l'objet d'une mise à jour et que les travaux devraient être achevés d'ici au mois de septembre 2010.

## **Point 7**

### **Groupe consultatif technique**

35. À la septième session du Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales, il avait été convenu qu'un groupe consultatif technique devrait être constitué pour fournir à la demande une assistance et des conseils sur la façon d'interpréter, d'appliquer et/ou de mettre en correspondance la CCNU-2009 et également pour compiler et analyser les résultats de ces initiatives.

36. Pour faciliter les échanges de vues sur la création d'un groupe consultatif technique, le secrétariat a procédé à une comparaison des méthodes de fonctionnement et des structures de gouvernance du CRIRSCO, de l'IASB et du Comité des réserves de pétrole et de gaz de la SPE. Cette comparaison se fondait sur les critères suivants: le nombre de membres, le processus de sélection des nouveaux membres, la durée du mandat, le processus de sélection du président, la durée du mandat du président, le processus de prise de décisions, la fréquence des réunions, le caractère public des réunions, la publication de comptes rendus et le financement.

37. Il a été convenu qu'il faudrait davantage de temps pour faire avancer le processus et le Bureau a donc été chargé de progresser dans la mise en place d'un groupe consultatif technique en ce qui concernait notamment l'élaboration d'un mandat, la méthode de travail et le règlement intérieur, une liste des résultats escomptés, une liste des membres et les sources potentielles de financement extrabudgétaire, afin que le Groupe d'experts puisse examiner la question à sa deuxième session.

38. À l'issue de l'exposé sur le groupe consultatif technique, un tour de table a été organisé pour solliciter les vues des participants sur les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour. D'une manière générale, un soutien et un consensus se sont dégagés en faveur de ce qui suit:

a) Poursuite des travaux consacrés aux spécifications et constitution d'un nouveau groupe de travail chargé des spécifications, en particulier pour élaborer des spécifications génériques pour la CCNU-2009 selon que de besoin;

b) Poursuite, voire intensification des travaux consacrés à la mise en correspondance d'autres systèmes avec la CCNU-2009; et

c) Poursuite de la mise en place d'un groupe consultatif technique par le Bureau. Au cours des débats, le représentant du Mozambique et le représentant du Japon ont tous deux demandé au Groupe d'experts de la classification des ressources d'étudier la possibilité d'organiser des ateliers ou des séminaires sur la CCNU, ou de faire des exposés à ce sujet dans des lieux appropriés. À cet égard, le Comité de coordination de programmes de sciences de la Terre en Asie de l'Est et du Sud-Est paraissait offrir un cadre approprié pour ce type d'exposé. Le secrétariat est convenu d'étudier avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique pour l'Afrique la possibilité d'organiser des ateliers sur la CCNU avec leur concours.

## Point 8

### Communication d'informations financières

39. Le représentant du Projet de recherche sur les activités extractives de l'IASB a participé à la session par vidéoconférence. Il a fait le point sur le projet et donné des informations sur la publication le 6 avril 2010, aux fins d'un débat public, du document de travail relatif aux activités extractives. Il était proposé dans ce document de travail que le champ d'application des activités extractives porte uniquement sur les activités en amont concernant les ressources minérales, le pétrole et le gaz naturel, ce qui représentait un changement par rapport à la Norme internationale d'information financière (IFRS) 6 *Prospection et évaluation de ressources minérales* dont le champ d'application englobait les minerais, le pétrole, le gaz naturel et d'autres ressources non renouvelables similaires. L'équipe du Projet de recherche sur les activités extractives de l'IASB s'était prononcée contre l'élargissement du champ d'application car cela pouvait rendre nécessaire l'élaboration de définitions ou de modèles comptables supplémentaires et la fourniture de nouvelles données.

40. Il a été noté qu'il y avait de très grandes similitudes entre les définitions des réserves et des ressources utilisées dans les secteurs des réserves minérales, du pétrole et du gaz. En outre, les mécanismes de communication de données financières comportaient des doublons. L'équipe du projet avait donc proposé d'adopter un modèle unique de comptabilité et de communication de données qui s'appliquerait à toutes les activités extractives.

41. Le représentant de l'IASB a brièvement décrit ce que devait être le processus d'élaboration d'une IFRS pour les activités extractives. La date limite pour la communication d'observations sur le document de travail était fixée au 30 juillet 2010, après quoi l'IASB déterminerait s'il convenait d'ajouter le projet à son ordre du jour au-delà de 2011. Le Conseil de l'IASB se prononcerait alors sur l'opportunité d'élaborer un exposé-sondage ou de publier son propre document de travail. Une fois cette décision prise, il faudrait, selon l'équipe du projet, au moins dix-huit mois pour élaborer un exposé-sondage et au moins douze autres mois pour élaborer une IFRS définitive.

42. Compte tenu des écarts existant dans la pratique actuellement suivie par les entreprises et les organisations, les participants ont été encouragés à ne pas laisser passer l'occasion d'influer sur l'orientation du projet et de communiquer des observations avant la date limite du 30 juillet 2010. Des renseignements supplémentaires sur les conclusions et recommandations figurant dans le document de travail étaient consultables sur le site Web de l'IASB sous Projects, IASB<sup>2</sup>.

43. Les participants *ont pris note avec satisfaction* des informations communiquées et sont convenus de maintenir la question inscrite au programme de travail selon qu'il conviendrait.

44. Le représentant de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) a participé à la session par vidéoconférence et fourni des informations sur les règles de la SEC régissant la communication d'informations relatives au pétrole et au gaz 2009, qui se fondaient sur les documents des entreprises reçus au cours des six semaines écoulées. Il a souligné que cette remontée d'informations avait un caractère préliminaire et évoluerait probablement à mesure que de nouveaux documents seraient communiqués.

---

<sup>2</sup> <http://www.iasb.org/Current+Projects/IASB+Projects/Extractive+Activities/Summary.htm>.

45. Les principales modifications apportées aux règles susmentionnées ont été brièvement exposées. En adoptant les nouvelles règles, la SEC avait pour l'essentiel poursuivi les objectifs suivants:

- a) Protection des investisseurs;
- b) Comparabilité;
- c) Transparence accrue pour les investisseurs; et
- d) Application durable des règles – grâce au concept de règles fondées sur des principes, la SEC espérait avoir assuré un niveau de souplesse suffisant pour qu'il ne soit pas nécessaire de revoir régulièrement ces règles, suite par exemple à l'adoption d'une nouvelle technologie ou méthodologie.

46. Des observations préliminaires ont ensuite été communiquées à partir des quelques documents reçus jusqu'alors, par exemple sur l'application d'une «technologie fiable»; sur l'obligation de rendre compte des réserves séparément, par continent; sur la possibilité de fournir des informations sur les réserves probables et possibles; et sur l'établissement d'estimations ou d'audits des réserves, lorsqu'il fallait communiquer toutes les informations disponibles sur les qualifications techniques du principal responsable ou d'un tiers. Il a également été noté que l'incidence des nouvelles règles sur les réserves devait être précisée. Si une entreprise signalait une évolution dans les réserves entre 2008 et 2009, des explications devaient alors être données aux investisseurs sur le point de savoir dans quelle proportion l'écart était imputable à la conjoncture et dans quelle proportion il l'était aux nouvelles règles de la SEC, par exemple au passage du prix en fin d'exercice au prix moyen.

47. La possibilité que la SEC fournisse davantage d'orientations en la matière n'a pas été exclue.

48. Le représentant de la société Chevron a donné un aperçu de la modernisation des règles de la SEC régissant la communication d'informations relatives au pétrole et au gaz, exprimant ainsi le point de vue d'une compagnie. Il a été noté que le respect des délais impartis impliquait que l'échelonnement des opérations et la formation jouent un rôle déterminant; ces deux facteurs devaient être soigneusement coordonnés. Les difficultés rencontrées renvoyaient à des questions techniques et à celles qu'imposait l'obligation de communiquer de nouvelles informations, ce qui signifiait, par exemple, qu'il fallait mettre à niveau les bases de données. S'agissant de la mise en correspondance du SPE-PRMS, on a mis en lumière les points suivants: une plus grande conformité avec la norme fondamentale de «certitude raisonnable» concernant les réserves prouvées exploitées et non exploitées; une efficacité accrue par l'élimination de l'écart entre les estimations prouvées de la SEC et les estimations basses de la société; et un meilleur alignement à l'échelle internationale.

49. Le représentant de la société Ernst & Young a donné un aperçu des incidences des nouvelles règles de la SEC sur les informations à fournir. Il a souligné ce qui avait changé dans l'application des règles sur le plan pratique. Étant donné qu'il n'y avait pas d'application rétrospective des règles, on relevait des disparités entre les informations communiquées en 2008 et celles communiquées en 2009. La modification des règles avait eu une forte incidence sur l'estimation des réserves et sur les procédés des entreprises, ce à quoi avaient particulièrement contribué les changements apportés à la fixation des prix en 2009. Cette modification s'était également traduite par un renforcement de la communication de rapports descriptifs sur les réserves prouvées non exploitées et sur les contrôles mis en place. Très peu d'informations complémentaires avaient été fournies à titre volontaire, soit sur le volume des réserves, soit sur leur sensibilité aux prix. Le représentant de la société Ernst & Young a également mentionné la mise en concordance d'autres informations supplémentaires devant être communiquées conformément aux Principes

comptables généralement acceptés établis par les États-Unis. Il a été signalé que pour les utilisateurs d'états financiers, la modification des règles avait eu globalement des effets positifs.

50. Le représentant du cabinet d'avocats Sullivan and Cromwell a fait part des enseignements tirés par des sociétés de l'application des nouvelles règles de la SEC régissant la communication d'informations relatives au pétrole et au gaz 2009. Ces sociétés, au nombre d'une trentaine, se signalaient par leur forte capitalisation (plus de 5 milliards de dollars É.-U.). Les observations communiquées avaient trait principalement aux ajouts aux nouvelles règles et aux suppressions ainsi qu'aux nouvelles informations à fournir obligatoirement ou à titre facultatif. Globalement, la réaction des sociétés concernées était positive, malgré quelques difficultés, à savoir: la nouvelle présentation soulevait des problèmes de transition, la communication d'informations par continent n'était pas une tâche facile et l'on ne savait pas précisément quel devait être le degré de détail des informations à fournir sur les technologies appliquées, en particulier lorsqu'il s'agissait de technologies brevetées.

51. Le représentant de la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta a présenté une communication très détaillée sur les questions de classification liées aux ressources non classiques.

## **Point 9**

### **Classification des réservoirs récepteurs**

52. Le représentant de Statoil a soulevé la question de savoir si la CCNU-2009 pouvait être utilisée pour le classement des projets d'injection. Il a été dit que le programme de travail pour 2009-2010 du Groupe d'experts prévoyait d'étudier comment la CCNU pouvait être utilisée à cette fin (par exemple pour le stockage de CO<sub>2</sub> et le stockage de gaz naturel) et qu'un rapport devait être présenté à ce sujet à la première session du Groupe. L'intervenant a insisté sur un certain nombre de difficultés liées aux projets d'injection en particulier d'injection de CO<sub>2</sub>, ajoutant qu'il y avait là matière à débat et à de futurs travaux. Il a été noté que l'équipe spéciale ou le petit groupe de travail auquel il avait été prévu de confier l'étude de ces questions n'avait pas encore été constitué.

53. Le représentant de Statoil a mis en évidence les nombreux problèmes que posaient l'injection et le stockage, mais fait observer que l'on pourrait adopter une approche simple qui consisterait à appliquer les grands principes de la CCNU-2009, en tant qu'outil de classification fondée sur des projets: le projet d'injection était-il économiquement et socialement viable? (axe E); le projet d'injection était-il techniquement réalisable? (axe F); et quelle quantité était-il possible d'injecter et de stocker? (axe G). On a fait remarquer que l'élaboration de spécifications et de lignes directrices pour la CCNU-2009 pourrait même jouer un rôle plus important si les projets d'injection étaient pris en compte.

54. À l'issue d'un long débat, il a été noté que les participants avaient exprimé un ensemble très complet de vues sur le sujet, certains ne souhaitant pas faire avancer davantage le processus, d'autres au contraire le trouvant très pertinent et très utile. Il a été *convenu* que, sous réserve d'une hiérarchisation appropriée des priorités, le Groupe d'experts continuerait de réfléchir à cette éventuelle utilisation de la CCNU, y compris à travers la création d'un groupe de travail sur la CCNU et les réservoirs récepteurs, qui relèverait du Bureau. Il a par ailleurs été estimé qu'il fallait recenser de nouveaux partenaires clés qui pourraient faire une analyse critique et des observations sur le point de savoir s'il était possible d'appliquer la CCNU-2009 à ce type de projets.

**Point 10****Atelier visant à promouvoir la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 en Asie centrale et dans le Caucase**

55. Le secrétariat a brièvement présenté l'atelier de la CEE sur le renforcement des capacités à l'appui de la CCNU-2009 principalement en Asie centrale, dans le Caucase et en Mongolie, qui s'était tenu à Almaty (Kazakhstan) les 10 et 11 décembre 2009. Initialement, l'atelier visait les pays d'Asie centrale et du Caucase, mais la liste des participants avait été utilement étendue à l'Afghanistan et à la Mongolie. Il avait pour objectif d'aider les pays concernés à mieux appréhender la CCNU-2009 et ses modalités d'application dans les secteurs des ressources minérales et du pétrole, et à renforcer les capacités en la matière. Il avait été organisé à l'aide d'un budget de 36 000 dollars des États-Unis provenant de fonds du Programme ordinaire de coopération technique de la CEE. Ce montant avait été plus que doublé grâce à des contributions, à un soutien financier et à un appui en nature de BP, CRIRSCO, Ernst & Young, Ross Petroleum (Écosse) Ltd, RWE Dea AG, la Commission d'État ukrainienne pour les ressources minérales et Statoil. En tout, 38 représentants de l'Afghanistan, de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Mongolie, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan y avaient participé. Il a été indiqué que des renseignements sur l'atelier et les communications qui y avaient été présentées étaient consultables sur le site Web de la CEE<sup>3</sup>. L'atelier avait donné lieu à une forte interaction, les participants ayant tous formulé des observations positives et tous les pays représentés ayant demandé que des activités consacrées à la CCNU soient organisées sur leur territoire.

**Point 11****Projets et manifestations prévus en 2010 et 2011 afin de promouvoir la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009**

56. Les manifestations visant à promouvoir la CCNU-2009 en 2010 et 2011 ont été brièvement présentées:

a) Des informations actualisées ont été communiquées sur l'atelier international «La CCNU: pratique et théorie», prévu à Varsovie (Pologne) les 21 et 22 juin 2010. Cet atelier, conjointement organisé par l'Institut géologique polonais (Institut national de recherche) et la CEE, permettrait d'avoir des échanges de vues approfondis sur la classification et l'évaluation des réserves et des ressources en Pologne et sur les efforts menés de longue date pour aligner la terminologie polonaise sur la CCNU. Il devrait également offrir un cadre pour débattre de l'application pratique de la CCNU dans d'autres pays;

b) Des informations actualisées ont également été communiquées sur le projet triennal EuroGeoSource concernant un mécanisme d'information et de soutien aux politiques de l'Union européenne en vue d'un approvisionnement durable en énergie et en ressources minérales en Europe, qui était financé par la Commission européenne. Ce projet avait pour principal objectif d'élaborer un mécanisme électronique d'information pour appuyer la planification des ressources minérales et de l'énergie en Europe. Le Groupe d'experts était membre du Conseil consultatif du projet. La réunion de lancement avait eu

<sup>3</sup> [www.unece.org/energy/se/docs/spf\\_wsDec09\\_Almaty.html](http://www.unece.org/energy/se/docs/spf_wsDec09_Almaty.html).

lieu aux Pays-Bas les 15 et 16 avril 2010. Des questionnaires étaient actuellement élaborés pour i) définir les besoins des utilisateurs du mécanisme EuroGeoSource (groupe d'activités 2); et ii) obtenir une vue d'ensemble des aspects organisationnels et politiques de la collecte, du stockage et de la diffusion des données relatives à l'énergie et aux réserves minérales (groupe d'activités 3). Les premiers résultats obtenus dans le cadre du projet seraient examinés à l'occasion d'un atelier organisé en Slovénie au mois de juin, auquel un représentant du Groupe d'experts était invité à participer;

c) Il a été noté qu'il était prévu d'organiser un atelier national de deux jours sur la CCNU à Ankara (Turquie) à la fin de 2010;

d) Il a été convenu que le sous-comité chargé des communications coordonnerait et élaborerait une stratégie visant à promouvoir la CCNU-2009 lors d'autres manifestations organisées à l'échelle mondiale.

## **Point 12**

### **Mandat du Groupe d'experts de la classification des ressources**

57. L'attention des participants a été appelée sur le mandat du Groupe d'experts (annexe à l'ordre du jour provisoire ECE/ENERGY/GE.3/2010/1) tel qu'approuvé par le Comité de l'énergie durable à sa dix-huitième session.

## **Point 13**

### **Examen du programme de travail pour 2010-2011**

58. À l'issue d'un débat, le Groupe d'experts:

a) *A élu* un Bureau qui entrerait en fonctions après la clôture de sa première session, étant entendu que les organisations et les associations professionnelles qui y étaient représentées pourraient être amenées à remplacer leurs représentants en cours de mandat;

b) *S'est félicité* des travaux réalisés par le Groupe de travail chargé des spécifications en vue de recenser les besoins des parties prenantes en spécifications pour la CCNU-2009;

c) *Est convenu* que le nouveau Groupe de travail chargé des spécifications (créé par le Bureau et relevant de celui-ci) devrait examiner toutes les questions soulevées par les parties prenantes qui n'étaient pas actuellement entièrement traitées dans le modèle établi par le CRIRSCO et dans le SPE-PRMS et qui figuraient dans la version finale du rapport du premier Groupe de travail chargé des spécifications. A demandé que toutes les questions soient soigneusement examinées l'une après l'autre et a): que des spécifications génériques concernant la CCNU soient élaborées pour traiter la question afin qu'il puisse les approuver, sous réserve de prévoir un certain laps de temps pour permettre au public de faire des observations; ou b) qu'une explication lui soit donnée en vue de démontrer que la question était ou serait convenablement traitée dans le modèle et le SPE-PRMS compte tenu des échanges de vues avec le CRIRSCO et le Comité des réserves de pétrole et de gaz de la SPE; ou encore c) qu'une explication lui soit donnée en vue de justifier pourquoi une spécification n'était pas jugée nécessaire ni appropriée en la matière. A en outre demandé que ces travaux soient achevés avant sa deuxième session;

d) *Est convenu* que le Bureau devrait progresser dans la mise en place d'un groupe consultatif technique en ce qui concernait notamment l'élaboration d'un mandat, la méthode de travail et le règlement intérieur, une liste des résultats escomptés, une liste des membres et les sources potentielles de financement extrabudgétaire, afin qu'il puisse examiner la question à sa deuxième session;

- e) *A encouragé* les propriétaires d'autres systèmes de classification à mettre en correspondance leurs systèmes respectifs avec la CCNU-2009, avec l'aide du Bureau (en attendant la création du groupe consultatif technique) s'ils la sollicitaient, et à faire part au Bureau des problèmes que pourrait faire apparaître le processus de mise en correspondance;
- f) *A encouragé* les parties prenantes à effectuer des mises en correspondance croisées avec d'autres systèmes (comme le CRIRSCO et la SPE le faisaient actuellement avec la Fédération de Russie, par exemple); cela supposerait, dans l'idéal, d'effectuer également des mises en correspondance de gouvernement à gouvernement ainsi qu'avec des systèmes commerciaux. Les résultats seraient compilés et analysés par le Bureau (en attendant la création du groupe consultatif technique);
- g) *A encouragé* les membres du Groupe d'experts à expérimenter la CCNU-2009 dans leur propre milieu de travail;
- h) *Est convenu* que le sous-comité chargé des communications (créé par le Bureau et relevant de celui-ci) devrait élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation pour optimiser les possibilités de promouvoir la CCNU-2009 à l'échelle mondiale et de diffuser un message cohérent, y compris dans le cadre de conférences, d'ateliers, d'articles et de documents techniques;
- i) *Est convenu* que le sous-comité chargé des communications devrait étudier la possibilité de contribuer à l'organisation, à Londres, d'une conférence sur la classification mondiale des ressources à une date appropriée à définir d'un commun accord, et de le faire en coopération avec le plus grand nombre possible de parties prenantes du Groupe d'experts;
- j) *S'est déclaré satisfait* des travaux de recherche entrepris pour étudier la manière dont la CCNU pourrait être utilisée dans le classement des projets d'injection (par exemple stockage de CO<sub>2</sub> et stockage du gaz naturel). *Est convenu*, sous réserve d'une hiérarchisation appropriée des priorités, que le Groupe de travail sur la CCNU et les réservoirs récepteurs (créé par le Bureau et relevant de celui-ci) devrait continuer de réfléchir à cette éventuelle utilisation de la CCNU et à recenser de nouveaux partenaires clefs qui pourraient faire une analyse critique et des observations sur le point de savoir s'il serait possible d'appliquer la CCNU-2009 à ce type de projets;
- k) *Est convenu* de tenir sa deuxième session à Genève du 6 au 8 avril 2011, et a noté qu'il faudrait établir pour cette session des documents appropriés, qui pourraient comprendre des documents concernant les travaux consacrés par le Groupe de travail sur les spécifications à l'élaboration de spécifications génériques pour la CCNU-2009, des propositions relatives à un groupe consultatif technique et des études de cas sur la CCNU;
- l) *Est convenu* de continuer à soutenir le Projet de recherche de l'IASB sur les activités extractives, selon qu'il conviendrait; et
- m) *A pris note* avec satisfaction des ateliers organisés en 2010 et 2011 en vue de promouvoir la CCNU, notamment l'atelier international sur le thème «La CCNU: pratique et théorie» prévu à Varsovie les 21 et 22 juin 2010 et l'atelier de deux jours sur la CCNU prévu à Ankara en novembre-décembre 2010. *Est convenu* d'étudier la possibilité d'organiser des ateliers régionaux sur la CCNU par exemple en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud-Est.

**Point 14**  
**Questions diverses**

59. Il a été *convenu* que la deuxième session du Groupe d'experts se tiendrait à Genève du 6 au 8 avril 2011.

**Point 15**  
**Adoption du rapport de la réunion**

60. Il a été *décidé* que le rapport sur les travaux de la session serait rédigé en concertation avec les membres du Bureau, approuvé par le Bureau, puis distribué au Groupe d'experts et affiché sur le site Web de la CEE.

---